

BAYARD



REGLEMENT DU TRAIL DU PAYS D'ARGENTAN 2022

Organisation

Le club la BAYARD ARGENTAN ATHLETISME – 12, rue des Flandres à ARGENTAN avec l'aimable participation du HARAS DU PIN (IFCE) au Pin au Haras qui nous met ses installations à notre disposition.

Descriptif de l'épreuve / Samedi 08 Octobre 2022

Départ pour toutes les épreuves du site de la Cour d'Honneur/ Château –HARAS DU PIN.
(=> accès : Route de Paris (dep 926), divers stationnements accessibles/site Haras du Pin)
Parking à disposition (suivre orientation-indications de l'organisation / stationnement).

Epreuves natures en terrain varié (herbage - piste forestière et petite route- sentier) soit

MARCHE NORDIQUE / RANDONNEE « autour du Haras du Pin »

Marche loisir ouverte à tous publics (pas de chronométrage pour la marche nordique).
distance proposée, vers 20 km / Départ 9h,

ou RANDONNEE « Découverte du Haras du Pin » vers 13 km / Départ à 10h;

LE TRAIL DU PAYS D'ARGENTAN

30 km : départ à 8 h 30 ,

Le TRAIL « Découverte » du HARAS du PIN (les pistes, les écuries, le château, le site)

13 km : départ à 9h ,

Le RAID de la LIBERATION

- 62 km : départ 7 h 00 ,

En « SOLO », ou en DUO (passage de relais / Mémorial du Mont Ormel)

Le parcours est balisé par une signalétique spécifique : couleur par distance :

marquage au sol et rubalise, fléchage

Conditions de participation

Pour participer, il est indispensable :

- D'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être entraîné pour cela.
- D'être pleinement conscient que pour une telle activité de pleine nature, la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

Les chiens ne sont pas autorisés avec le coureur.

Cette course est ouverte à toute personne, homme ou femme, licenciée ou non.

Information : la limite d'âge pour participer aux épreuves de course(trail – raid) est d'être à minima dans l'année de ses **16 ans**

Certificat médical ou licence

Obligatoire : (uniquement pour les épreuves de Trail 13 ou 21 km, ou pour le Raid 65 km).

Transmission avec l'inscription avec la mention :

Ne révèle aucune contre-indication à la pratique de la course à pied ou athlétisme en compétition

Semi auto-suffisance

Le principe de course individuelle en semi auto-suffisance est la règle (Trail – Raid long).
En particulier. :

Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures 13° km, 25° km, à consommer sur place. L'organisation fournit de l'eau plate et des boissons sucrées pour le remplissage des bidons ou poches à eau. (participants/ Marche nordique-Randonnée-Coueurs)

Acceptation du règlement de la course

La participation à l'une de ces épreuves entraîne **l'acceptation sans réserve du présent règlement** de la course publié par l'organisation.

Des poubelles de tri sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. (risque disqualification / jets de détritrus)

il n'y a plus de gobelet jetable sur les ravitaillements. (prudence/ covid)

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper et ne pas jeter vos détritrus. Toute modification de parcours sur les distances chronométrées entraînera la disqualification du coureur.

Annulation d'une inscription

(hors impératif COVID // PAS DE REMBOURSEMENT DE COURSE)

Equipement

- Pas besoin d'équipement particulier
- Chaussures de trail conseillées
- numéro assistance : 07 69 80 56 76

Dossards

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur (à retirer sur site à partir de 6 h 30 le jour de la course)

+ (Retrait possible en vieille de Course/ au Forum Association Argentan (de 10h à 17h) sur le stand Bayard Athlétisme le samedi 11/09/2021) ;

Le dossard doit être porté sur la poitrine et fixé avec des épingles à nourrice.

Prévoir impérativement vos propres épingles pour accrocher votre dossard conformément au règlement.

Sécurité et assistance médicale

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. N° de téléphone : 07 69 80 56 76

Disqualification

Une disqualification automatique s'applique dans les cas suivants :

- Non présentation ou refus du passage dans le sas de départ pour activer la puce électronique
- Coupe représentant un raccourci important
- Jet de détrit (acte volontaire) par un concurrent et ou un membre de son entourage. **Des poubelles seront disposées sur les zones de ravitaillements. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser. Le jet de tout objet, papier ou détrit sur le parcours est strictement interdit, sous peine de disqualification immédiate.**
- Non respect des personnes (organisation ou coureur)
- Non assistance à une personne en difficulté
- Triche (exemple : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard...)
- Absence de la puce électronique
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste
- Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le jury de course

Modifications du parcours / Annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie , fort risque orageux...) le départ peut être reporté.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier les barrières horaires ou le tracé. En cas de décision pour raisons sanitaires liées à la pandémie de COVID 19, l'hypothèse de Modification/ Annulation ne peut être totalement écartée .

Assurance

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Classements et récompenses

- Podium sur (5 arrivants), dont primes/lots-cadeaux pour les 3 premiers hommes et femmes
- Tous les résultats seront en ligne sur le site TIME PULSE , puis Site du club,
- Affichage en instantané dès l'Arrivée, du classement et Position au scratch, chrono

Droits à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.